



Déclaration des organisations de la société civile burundaise suite au boycott de la session du comité des droits de l’homme par la délégation du gouvernement burundais à Genève le 3 juillet 2023

Les organisations burundaises de la société civile indépendante signataires de la présente ont appris avec consternation le boycott, par la délégation gouvernementale du Burundi en date du 3 juillet 2023, de la session du comité des droits de l’homme sur l’examen de la mise en application par le Burundi du Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP), une attitude déjà observée lors des sessions du Conseil des droits de l’homme à Genève.

Cela démontre le refus de la part du Gouvernement du Burundi d’un débat contradictoire et une régression continue en matière de promotion et respect des droits humains au Burundi. Ce n’est pas la première fois, une telle situation s’était déjà produite le 28 juillet 2016 lors de la session du Comité contre la Torture au cours de laquelle la délégation Gouvernementale du Burundi, par manque de réponses appropriées aux questions pertinentes du Comité a préféré claquer la porte sous le prétexte fallacieux de la présence des défenseurs des droits humains burundais se trouvant en exil qualifiés de “criminels”.

Également, cette attitude captieuse de boycott de la session du comité des droits de l’homme dénote à suffisance d’une sorte d’acquiescement sans failles de la part du Gouvernement burundais, des crimes contre l’humanité et violations des droits de l’homme perpétrés au jour le jour au Burundi depuis la crise politique de 2015.

Ces organisations rappellent que les crimes et violations des droits humains perpétrés au Burundi depuis la crise politique de 2015, suite à l’entêtement du feu Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat illégal, ont fait objet d’une enquête internationale par la Commission d’enquête internationale sur le

Burundi¹ qui a conclu que de graves violations des droits humains impliquant de hauts responsables du pouvoir avaient été commises en toute impunité.

Le mandat de la commission a pris fin en 2020 et a été remplacé par le mandat du Rapporteur Spécial sur le Burundi, voté au Conseil des Droits de l'Homme le 8 octobre 2021. Depuis lors, les rapports du Rapporteur Spécial montrent aussi qu'il n'y a pas d'avancées significatives en matière des droits humains malgré l'accession au pouvoir de l'actuel Président Evariste Ndayishimiye.

Les organisations signataires déplorent que le Gouvernement du Burundi n'ait jamais accepté la collaboration avec ces mécanismes qu'il accuse de "colonialistes". Il a décliné à maintes reprises les demandes de mettre en œuvre les décisions du Comité contre la Torture², du Groupe de Travail des Nations-Unies pour les Détentions Arbitraires et de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples pour des cas de plaintes soumises par les victimes des violations des droits humains.

Le refus des autorités burundaises de coopérer pour enquêter sur les exactions commises constamment par ses agents a démontré son soutien indéfectible aux auteurs de ces violations qui mettent en œuvre sa politique délibérée de réprimer à tout prix toutes les voix dissidentes à celle du système CNDD-FDD.

Pour rappel, en novembre 2015, le bureau du Procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI) a lancé une enquête préliminaire qui a conclu l'ouverture d'une enquête sur le Burundi à propos des allégations de crimes et violations des droits humains perpétrés depuis le 25 octobre 2015 jusqu'au 26 octobre 2017 ; date de retrait effectif du Burundi au Statut de Rome.

Il est remarquable que le Gouvernement du Burundi et son système judiciaire verrouillé ont fait la sourde oreille aux multiples dénonciations des violations des droits de l'homme dévoilées par les organisations de la société civile tant nationales qu'internationales et les organes onusiens mis en place à cet effet.

Le Gouvernement du Burundi a aussi pris la grave décision en date 28 février 2019 de fermer le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies au Burundi montrant encore sa mauvaise volonté de ne pas coopérer avec les mécanismes internationaux de protection des droits humains.

C'est dans ce contexte que la société civile indépendante a été dans le collimateur du pouvoir pour s'être opposée au troisième mandat illégal du feu Président Pierre Nkurunziza en 2015 et pour avoir dénoncé des crimes et violations des droits humains au Burundi. En conséquence, une centaine de journalistes, de membres, des associations indépendantes ainsi qu'une cinquantaine d'Avocats ont été contraints de fuir le pays (le mandat de Nkurunziza a été remis en cause après par un arrêt de la Cour de l'Afrique de l'Est³).

¹ <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/co-i-burundi/co-i-burundi>

² <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2021/12/burundi-un-torture-committee-deplores-lack-cooperation-torturecomplaints#:~:text=Le%20Comit%C3%A9%20contre%20la%20torture%20surveillance%20l'adh%C3%A9sion%20des%20%C3%89tats,ce%20jour%2017%20%C3%89tats%20parties.>

³ https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2022/10/Lettre_lettre_burundais_17_10_22.pdf

Douze défenseurs des droits humains en exil ont été condamnés par la justice burundaise pour des peines à perpétuité en représailles pour leur activisme⁴, des Avocats qui avaient participé à la session par le Comité contre la Torture sur le Burundi en 2016 ont aussi été layés du Barreau⁵.

Il importe de souligner que pour protester contre leur condamnation à la servitude pénale à perpétuité par défaut, les 12 défenseurs des droits humains exilés ont saisi la commission africaine des droits de l'homme et des peuples qui a, entre autre, décidé de leur octroyer des mesures provisoires portant sur la garantie de protection et l'interdiction des représailles aussi bien contre les plaignants que contre leurs avocats, familles ou parentés durant toute la durée de l'examen de la communication.

Au moment où la communauté internationale salue les avancées de l'actuel gouvernement en matière de coopération internationale par le Burundi, la société civile indépendante est restée préoccupée par la persistance de la méfiance du Gouvernement du Burundi à l'endroit des défenseurs des droits humains.

De plus, la société civile déplore la non évolution significative de la situation des droits de l'homme au Burundi, en témoigne la condamnation injuste de la journaliste Floriane Irangabiye à une peine de 10 ans de prison le 2 mai 2023. Les gestes posés par le pouvoir Ndayishimiye s'inscrivent uniquement dans l'intention de séduire la communauté internationale même s'il ne cache publiquement pas son mépris des droits de l'homme.

C'est pour toutes ces raisons que la société civile attend toujours des actes concrets et significatifs de la part du Gouvernement pour la restauration d'un Etat de Droit au Burundi et la promotion des droits humains au Burundi par le déverrouillage de l'espace des libertés publiques.

Fort de ce qui précède ;

Les organisations signataires de la présente :

- A. Réaffirment leur détermination pour la défense et la promotion des droits humains au Burundi malgré les défis liés au déverrouillage de l'espace des libertés publiques afin de contribuer à la restauration d'un Etat de Droit au Burundi,
- B. Demandent au Gouvernement du Burundi de mettre fin à l'acharnement contre les Défenseurs des Droits Humains et de remettre en place toutes les conditions nécessaires et favorables pour le travail de la société civile au Burundi,
- C. Demandent à la communauté internationale et aux différents mécanismes régionaux de protection des droits humains de garder un œil vigilant sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

⁴ <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/burundi-condamnation-in-absentia-a-une-peine-de-prison-a-perpetuite>

⁵ <https://www.omct.org/fr/ressources/appels-urgents/reprisals-against-four-lawyers-committed-to-the-defence-of-human-rights>

Le 6 juillet 2023

Liste des organisations signataires:

1. Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture au Burundi (ACAT Burundi)
2. Association des Journalistes Burundais en Exil (AJBE)
3. Association burundaise pour la protection des droits de l'homme et des personnes détenues (APRODH)
4. Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH)
5. Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'homme vivant dans les camps des réfugiés (CBDH/VICAR)
6. Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB CPI)
7. Coalition de la société civile pour le monitoring électoral (COSOME)
8. Collectif des Avocats pour la défense des Victimes de crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB)
9. Ensemble pour le soutien des défenseurs des droits humains en danger (ESDDH)
10. Forum pour la Conscience et de Développement (FOCODE)
11. Forum pour le Renforcement de la société civile au Burundi (FORSC)
12. Light for all
13. Ligue ITEKA
14. Mouvement INAMAHORO
15. Mouvement des femmes et filles pour la paix et la sécurité au Burundi (MFFPS)
16. Réseau des Citoyens Probes (RCP)
17. SOS Torture Burundi
18. Tournons la Page Burundi
19. Union Burundaise des Journalistes (UBJ)